

**Je contacte
le syndicat
Sud-Solidaires BPCE**



J'ADHÈRE!



Sud-Solidaires BPCE
110, av. de France 75013 Paris
Tél. : 06 73 46 11 98
sudbpce@gmail.com

SUDBPCE / www.sudbpce.com

Union
Syndicale
Solidaires

Maquette et dessins: claire-robert.org / Imprimerie Galaxy (Le Mans)

Bienvenue!

Qu'est-ce qu'un syndicat?
À quoi sert une déléguée syndicale?
Et la CSSCT?
Quels sont mes droits dans l'entreprise?
Quel est le rôle du Comité Social et économique?



Sud-Solidaires BPCE / 110, av. de France 75013 Paris
Tél. : 06 73 46 11 98 / sudbpce@gmail.com

SUDBPCE / www.sudbpce.com

Union
Syndicale
Solidaires

Bienvenue !

Te voilà désormais salarié.e d'une entreprise appartenant au groupe Banques Populaires-Caisses d'Épargne. Lors de ton recrutement, un représentant de la direction des ressources humaines t'a probablement présenté notre entreprise sous son meilleur jour en te laissant entrevoir un avenir radieux et la possibilité de « faire carrière » pour qui sait se montrer motivé. Ce discours officiel, tu auras l'occasion d'en vérifier le bien-fondé à l'épreuve des faits dans ton travail au quotidien.



Tout ce que tu dois savoir !

Le groupe BPCE est né dans l'été 2009 pour éviter la faillite de Natixis, la banque de financement et d'investissement des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne suite à la crise financière de 2008 qui est elle-même la conséquence de la crise des subprimes de 2007. À cette époque, l'État est intervenu en avançant 7 milliards d'euros au groupe. Dans le même temps, Nicolas Sarkozy écartait les dirigeants des deux réseaux et les remplaçait par un de ses proches, François Pérol, qui prenait également la direction de Natixis.

Aujourd'hui encore, la situation est loin d'être assainie. Concrètement, cela se traduit pour les salarié.es par une dégradation des conditions d'emploi, une surcharge de travail et une rigueur salariale qui pèse sur toutes et tous, en particulier sur les plus jeunes, auxquelles viendront s'ajouter des centaines de fermetures d'agences et des suppressions d'emplois par milliers dans les prochaines années.

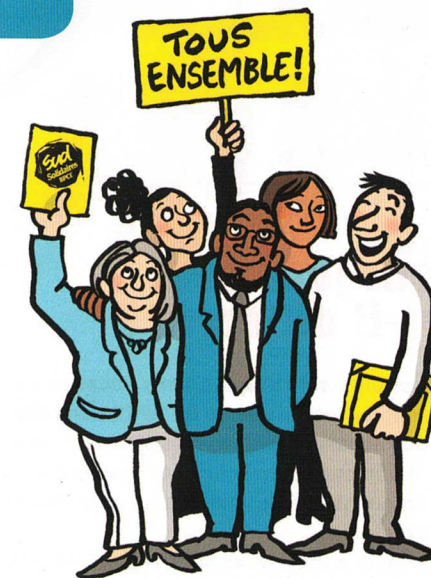
La solidarité c'est pas interdit !

On doit à l'action des syndicats dans le passé l'essentiel de ce qui constitue nos conditions de vie et de travail aujourd'hui : les congés payés, l'assurance maladie, les retraites, la réduction du temps de travail, le salaire minimum...

Un syndicat, qu'est-ce que c'est ?

Légalisés en 1884, les syndicats ont été créés par des salarié.es décidé.es à défendre collectivement leurs intérêts. On doit à l'action des syndicats et aux combats qu'ils ont menés dans le passé – notamment lors des grandes grèves de 1936 et de 1968 – l'essentiel de ce qui constitue nos conditions de vie et de travail aujourd'hui : les congés payés, l'assurance maladie, les retraites, la réduction du temps de travail, le salaire minimum, etc.

Mais, comme tu peux le constater, ces conquêtes sociales ne sont pas gagnées définitivement. Chaque jour, les dirigeants d'entreprises et leurs représentants au gouvernement s'emploient à remettre en cause ces droits obtenus de haute lutte. Dans la période actuelle, il est donc essentiel non seulement de défendre nos droits mais d'en gagner de nouveaux, car les richesses créées par notre travail doivent être mieux réparties et profiter à toutes et tous.



Face aux attaques organisées et programmées contre les droits des salarié.es et n'ayant comme objectif que la diminution des avantages salariaux au profit de la rémunération du capital, esseulé.es, les salarié.es ne peuvent rien. En revanche, réuni.es en collectifs, sur des fondements démocratiques et déterminés à se défendre, les salarié.es peuvent enrayer la machine infernale et inverser la tendance, c'est-à-dire améliorer le niveau social de chacun.e.

Un syndicat digne de ce nom c'est tout cela ! En adhérant au syndicat *Sud-Solidaires BPCE* et en participant, peu ou prou, tu contribues efficacement à améliorer ta condition sociale et celle de tes collègues.

Sud-Solidaires BPCE C'est quoi ?



Nous avons la particularité de ne pas être des permanents syndicaux, comme c'est le cas dans beaucoup de syndicats.

Pourquoi Sud est-il différent ?

Sud est un syndicat qui a pour vocation de rassembler les salarié.es de BPCE sans distinction aucune. Sud-Solidaires BPCE fait partie de l'Union syndicale Solidaires qui regroupe une cinquantaine de syndicats issus de toutes les professions.

À Sud, nos adhérent.es sont régulièrement consulté.es pour décider collectivement des choix du syndicat. Nos représentant.es, élu.es démocratiquement, ont la particularité de ne pas être des permanents syndicaux comme c'est le cas dans beaucoup de syndicats. En effet, il nous apparaît essentiel que celles et ceux qui portent la parole du syndicat soient aux prises avec un quotidien de travail, à l'image de tous les salarié.es de l'entreprise. Ainsi, nous sommes mieux à même de comprendre et de défendre les revendications du personnel.

C'est pourquoi, nombre de salarié.es nous demandent d'agir pour eux dans la résolution de problèmes ou de conflits qui les concernent personnellement (discrimination, harcèlement, mauvaise application d'accords collectifs, mauvaises conditions de travail, etc.).

Sud est aussi un syndicat reconnu pour son efficacité dans la défense collective des salarié.es. C'est grâce aux actions en justice engagées par **Sud** que des centaines de collègues des Caisses d'Épargne ont été rétablis dans leurs droits en matière salariale. Une autre de nos priorités est la lutte contre la souffrance au travail à travers un certain nombre d'actions menées régulièrement sur la charge de travail, les heures supplémentaires, les conditions de travail, etc. La plus significative est le combat juridique gagné en 2012 (et confirmé en cour d'appel en 2014) contre le benchmark.

Nos Délégué.es syndicaux.cales (DS) participent également activement aux réunions de négociations des accords d'entreprise et lorsque ceux-ci améliorent les conditions de travail ou les rémunérations, **Sud** est signataire.

Une autre originalité de Sud tient aux relations que nous entretenons avec des structures non-syndicales reconnues pour l'efficacité de leurs actions sociales : Attac, Droit au Logement ou bien encore les collectifs de défense des travailleurs sans-papiers.

Depuis sa création en janvier 2001 et avec cette implication au quotidien dans la vie de nos entreprises et de la société, il n'est pas étonnant que **Sud** soit représentatif dans les caisses d'épargne et s'implante à Natixis et dans les Banques Populaires.



Les 3 valeurs fondatrices de Sud

Solidaires en privilégiant le lien social entre tous les salarié.es, administratifs, commerciaux et informaticiens, du secteur public et du secteur privé, français et étrangers. Nous nous opposons ainsi à la volonté des dirigeants de diviser les salarié.es, comme ils le font dans nos entreprises avec des politiques de rémunérations individualisées faites de parts variables ou de primes ponctuelles. Nous entretenons l'esprit des luttes collectives de nos anciens à l'origine des conquêtes sociales, lesquelles fondent et constituent aujourd'hui nos droits.

Unitaires en privilégiant l'unité d'action du personnel, car seule l'unité permet de créer le rapport de force nécessaire pour faire aboutir nos revendications. Cette unité n'a pas pour vocation de gommer les différences d'analyse, d'appréciation, mais de mettre au premier plan ce qui nous rassemble car nous sommes plus fort en agissant ensemble.

Démocratiques en adoptant des règles de fonctionnement interne qui font des adhérent.es les véritables décideurs du syndicat et en considérant que chaque salarié.e doit être l'acteur du changement de ses conditions de vie.

Aujourd'hui, et plus que jamais, les salarié.es doivent faire entendre leur voix dans le groupe BPCE. À l'ère de la révolution numérique qui impacte déjà notre quotidien et va métamorphoser notre avenir, nous devons défendre nos emplois, nos rémunérations, nos conditions de travail et un service à la clientèle digne de ce nom. Voilà pourquoi nous t'invitons à nous rejoindre en adhérant à Sud-Solidaires BPCE.

Le Comité Social et Économique (CSE)

Les représentant.es des salarié.es

Tu es amené.e à élire les membres du Comité Social et Économique lors des élections professionnelles. Une fois élu-es, ils désignent les membres des commissions et de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

L'ABSTENTION
NUIT GRAVEMENT
À NOS
DROITS!



La nouvelle Instance Représentative du Personnel

Suite à la réforme du code du travail et aux ordonnances Macron, le CSE est la nouvelle Instance Représentative du Personnel. Il reprend tout ou partie des prérogatives du Comité d'Entreprise, des Délégué.es du Personnel et du CHSCT.

Cette instance unique a été pensée avec la volonté de réduire considérablement le nombre d'élu.es. Choisir et voter pour les candidat.es Sud-Solidaires, c'est renforcer notre syndicalisme combatif de terrain pour gagner de nouveaux droits. Le lien, l'écoute, l'entraide, la confiance, le collectif sont des valeurs indispensables pour maintenir une cohésion sociale. C'est vrai en société, comme dans une entreprise.

Que fait le CSE ?

Consultation sur l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise

Le CSE est informé et consulté sur les questions relatives à l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment :

- les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs,
- la modification de son organisation économique ou juridique,
- les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle,
- l'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Œuvres sociales et culturelles

Il a également la responsabilité de la gestion des œuvres sociales et culturelles (colonies de vacances, voyages, arbre de Noël, sortie week-end, subventions...).



Sud-Solidaires peut t'accompagner lors de certains entretiens avec la direction. N'hésite pas à nous contacter !

Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Le CSE a l'obligation de mettre en place plusieurs commissions notamment la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) qui est composée d'élu.es au CSE.

Elle a pour missions par exemple de :

- procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposé.es les salarié.es, notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels,
- contribuer à faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, à la résolution des problèmes liés à la maternité,
- adapter et aménager des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle,
- pouvoir susciter toute initiative que la commission estime utile et proposer des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

Les membres Sud-Solidaires à la CSSCT agissent au quotidien pour lutter contre la souffrance au travail en actionnant tous les leviers juridiques à leur disposition (expertise, droit d'alerte pour danger grave et imminent, Inspection du Travail, Médecine du Travail, etc.). Ce qui fait de Sud-Solidaires un acteur incontournable au sein de cette instance.

